

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Rennes, le 14 avril 2026

RN12 Morlaix – Passage définitif de la vitesse à 90 km/h dans la traversée de Morlaix depuis l'échangeur de la Boissière jusqu'à l'échangeur du Launay

A partir du 24 avril 2026, la vitesse sera abaissée afin d'assurer une circulation plus fluide et sereine dans la traversée de l'agglomération de Morlaix

Afin de renforcer la sécurité et de rendre la circulation plus fluide et plus homogène sur le contournement de l'agglomération de Morlaix, la direction interdépartementale des routes (DIR) Ouest abaisse définitivement la vitesse maximale autorisée sur la RN12. A compter du 24 avril, elle sera limitée à 90 km/h, dans les 2 sens de circulation, sur environ 5 km, correspondant au contournement de l'agglomération : depuis l'échangeur de la Boissière à l'est (route de Lannion) jusqu'à l'échangeur du Launay à l'ouest (route de Roscoff).

Pourquoi ce changement ?

Cet axe majeur supporte un trafic particulièrement important. Le flux journalier est d'environ 20 000 véhicules à l'est de Morlaix et 25 000 véhicules à l'ouest. Dans la traversée de l'agglomération, ce trafic augmente sensiblement, avec l'apport des déplacements locaux, pour atteindre près de 33 000 véhicules par jour, dont environ 11 % de poids lourds.

Des bénéfices concrets pour tous les automobilistes

Dans ce contexte de circulation dense, l'abaissement de la vitesse à 90 km/h vise à harmoniser les vitesses pratiquées, à améliorer la lisibilité des conditions de circulation et à renforcer la sécurité des usagers sur cette section très fréquentée, ponctuée de plusieurs échangeurs et marquée par le franchissement du viaduc de Morlaix, sur lequel il n'existe pas de bandes d'arrêt d'urgence.

Cette mesure permettra de limiter les écarts de vitesse entre les véhicules et contribuera à une fluidification de la circulation.

Les usagers sont invités à respecter cette nouvelle limitation de vitesse et à rester vigilants lors de la traversée de l'agglomération de Morlaix.

Sécurité : Soyons tous vigilants !

Chaque jour, les agents des DIR interviennent sur la route pour votre sécurité, respectez leur travail, respectez-les.

Pour rester informé

- Consultez les conditions de circulation sur le site de la DIR Ouest: diro.fr
- Suivez l'information routière Bison Futé : bison-fute.gouv.fr
- Soyez attentif aux panneaux d'informations lumineux sur votre trajet

Contacts Presse :

Nathalie Chouan – Responsable du service communication
Tél : 02 99 33 46 56
Service Communication de la DIR Ouest
Tél : 02 99 33 47 05
Email : communication.diro@developpement-durable.gouv.fr

Direction Interdépartementale des Routes Ouest

10, Rue Maurice Fabre
CS 63108 - 35031 RENNES Cedex

Direction interdépartementale des routes Ouest

Toute l'année, sur les routes nationales de **Bretagne** et des **Pays de la Loire**, la DIR Ouest est garante de la **mobilité**, de la **sécurité** de millions d'usagers de la route et contribue au **développement des territoires** desservis. Cette mission de service public est portée par **760** femmes et hommes, **fiers** de leurs métiers, **fiers** de faire partie de la DIR Ouest, **fiers** d'être utiles.

La DIR Ouest est un service déconcentré du ministère des Transports

Pour plus d'informations sur **la DIR Ouest** et ses **actions**, visitez notre site web : diro.fr

2026-36

Contacts Presse :

Nathalie Chouan – Responsable du service communication
Tél : 02 99 33 46 56
Service Communication de la DIR Ouest
Tél : 02 99 33 47 05
Email : communication.diro@developpement-durable.gouv.fr

Direction Interdépartementale des Routes Ouest

10, Rue Maurice Fabre
CS 63108 - 35031 RENNES Cedex

www.diro.fr



**PRÉFET
DE LA RÉGION
BRETAGNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*